Zeitschrift: Protar

Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

Band: 4 (1937-1938)

Heft: 10

Artikel: Défense nationale : avant la nuit du 27/28 septembre 1938

Autor: Naef, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

August 1938 **PROTAR** 4. Jahrgang, No. 10

Schweizerische Monatsschrift für den Luftschutz der Zivilbevölkerung + Revue mensuelle suisse pour la protection aérienne de la population civile + Rivista mensile svizzera per la protezione aerea della popolazione civile

Redaktion: Dr. K. REBER, BERN, Neubrückstr. 122 - Druck, Administration und Inseraten-Regie: Buchdruckerei VOGT-SCHILD A. G., SOLOTHURN

Ständige Mitarbeiter: Dr. L. BENDEL, Ing., Luzern; Dr. M. CORDONE, Ing., Lausanne; Dr. med. VON FISCHER, Zentralsekretär des Schweiz. Roten Kreuzes; M. HÖRIGER, Sanitätskommissär, Basel; M. KOENIG, Dipl.-Ing., Sektionschef der Abteilung für passiven Luftschutz, Bern; Dr. H. LABHARDT, Chemiker, Kreuzlingen, Postfach 136; E. NAEF, rédacteur, Lausanne; Dr. L. M. SANDOZ, ing.-chim., Troinex-Genève; G. SCHINDLER, Ing., Zürich; P.-D. Dr. med. F. SCHWARZ, Oberarzt am Gerichtl.-med. Institut der Universität Zürich; A. SPEZIALI, Comandante Croce Verde, Bellinzona; P.-D. Dr. J. THOMANN, Oberst, Eidg. Armee-Apotheker, Bern.

Jahres-Abonnementspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnummer 75 Cts. — Postcheckkonto No. Va 4 - Telephon 22.155

Inhalt — Sommaire

	Seite		Page
Verfügung betr. Verdunkelungsübungen Herbst 1938	141	Wie wirkt ein Kohlenmonoxyd (CO) -Filter? Von Dr. Fritz Bangert	150
Ordonnance concernant les exercices d'obscurcissement automne 1938	141	Notbetten aus Schulbänken für Sanitätshilfsstellen. Von L.-S.-Oblt. Dr. H. R. von Fels, St. Gallen	154
Défense nationale. Par Ernest Naef	141	Kleine Mitteilungen. Unheimliche Kriegswaffen	155
Die chemischen Kampfstoffe und die Pflanzenwelt. Von Dr. Otto Grogg, Bern	144	Ausland-Rundschau	156

Verfügung betr. Verdunkelungsübungen Herbst 1938
Ordonnance conc^t les exercices d'obscurcissement, automne 1938

Das Eidgenössische Militärdepartement,

gestützt auf Art. 10 der Verordnung des Bundesrates vom 3. Juli 1936 betreffend Verdunkelung im Luftschutz (Ziff. 60 der zugehörigen Ausführungsbestimmungen vom 22. Juli 1936),

verfügt:

Art. 1.

Im ganzen Gebiet der Schweiz findet Dienstag, 27./Mittwoch, 28. September 1938, eine allgemeine Verdunkelungsübung statt.

Art. 2.

Die Uebung beginnt, sobald die Dunkelheit im Freien eintritt und dauert ununterbrochen bis zur Morgendämmerung.

Art. 3.

Die Abteilung für passiven Luftschutz wird ermächtigt, ergänzende Verfügungen zu treffen, insbesondere Anleitungen für die Bevölkerung und Weisungen für die Luftschutzorganisationen zu erlassen. Sie sorgt für die Bekanntgabe vorstehender Verfügung.

Bern, den 20. Juli 1938.

Eidgenössisches Militärdepartement:
sig. *R. Minger.*

Le Département militaire fédéral,

vu l'article 10 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 3 juillet 1936, concernant l'extinction des lumières dans la défense aérienne (chiffre 60 des dispositions d'exécution du 22 juillet 1936 s'y rattachant),

arrête:

Article premier.

Un exercice d'obscurcissement général aura lieu, du mardi 27 au mercredi 28 septembre 1938, sur le territoire entier de la Suisse.

Art. 2.

L'exercice commence sans autre dès que la nuit tombe et dure, sans interruption, jusqu'à l'aube.

Art. 3.

Le Service de la défense aérienne passive est autorisé à édicter des prescriptions supplémentaires, notamment des instructions pour la population et des ordres pour les organismes de D. A. P. Il pourvoit à la publication de la présente ordonnance.

Berne, le 20 juillet 1938.

Département militaire fédéral:
sig. *R. Minger.*

Défense nationale Avant la nuit du 27/28 septembre 1938. Par Ernest Naef

«Des villes comme Genève, Lausanne, Bâle et Zurich n'ont pas grand'chose à attendre de moyens comme l'obscurcissement.» Telle est la considération que nous avons lue au mois de juillet, dans un journal de Suisse romande, et sous la signature d'un conseiller national. Et nous savons que ce député au Parlement fédéral est un adepte convaincu de la défense nationale, de l'armée, de notre préparation militaire, de la pro-

tection de notre territoire. Il n'est pas un adversaire, sur le plan de l'idéologie nébuleuse, de la défense de nos frontières. Et c'est pourquoi cette phrase a retenu tout spécialement notre attention, c'est pourquoi nous croyons important de la relever ici, au début de ces lignes, alors que s'annonce pour la nuit du 27 au 28 septembre 1938, un *exercice général d'obscurcissement* sur l'ensemble de notre territoire. Un mois nous sépare encore de cette grande manœuvre de mise au point. Et pendant ce mois, nous croyons qu'un immense travail d'orientation et d'instruction du public est encore nécessaire et obligatoire, en tous points indispensable. Dans le numéro de mai 1938 de *Protar,* sous le titre «Problèmes d'actualité», nous écrivions, parlant du problème de l'obscurcissement: «Est-ce à dire que chacun soit convaincu de l'utilité et de la nécessité de l'obscurcissement ?» Nous relevions alors les bons résultats acquis par les exercices précédents et régionaux d'obscurcissement. La réponse à notre question nous a été donnée par un élu du peuple lui-même, en juillet dernier, par la phrase que nous avons reproduite en tête de cet article.

Voilà où nous en sommes en août 1938, alors qu'une grande action de propagande a déjà été entreprise chez nous tant par les journaux spécialisés, par une certaine partie de la presse quotidienne, que par les sections de l'A. S. D. A. P. et par l'autorité. On a peut-être pu croire que nous «exagérions» en mai dernier, lorsque nous doutions de la compréhension qu'une certaine partie de notre opinion publique réservait à l'importance de l'obscurcissement. Le fait est aujourd'hui là. Il est patent. Il est net et caractérisé. Cette opinion du conseiller national à laquelle nous avons fait allusion est, hélas !, partagée par une foule de personnes. Innombrables sont ceux qui déclarent actuellement:

«L'obscurcissement ? Mais cela ne sert à rien. C'est une tracasserie administrative. Ce qu'il nous faut, c'est une très forte aviation militaire capable d'empêcher les avions ennemis d'arriver chez nous et de bombarder nos villes.» A première vue, un tel raisonnement peut avoir, dans les rangs de la masse, une apparence de bon sens... Il fait montre, en réalité, d'une méconnaissance totale de la question et de ses divers aspects.

*

Il faut, en vérité, que notre opinion publique se pénètre d'une vérité de première grandeur. La guerre mondiale, la science militaire due aux expériences faites de 1914 à 1918 ont institué, si l'on peut dire, deux modes de défense. La défense active et la protection passive, la seconde étant *le complément* de la première. Dans l'ordre actuel de la puissance des armements, il est un non-sens de supposer qu'avec une très forte aviation militaire, on pourrait empêcher qu'une seule bombe aérienne ne tombe sur l'une de nos villes. Même avec 1000 avions militaires — proposition faite par M. le conseiller national G. Duttweiler — la Suisse ne pourrait pas être certaine que cet effectif énorme d'avions de combat pourrait assurer l'inviolabilité *absolue* de toutes nos villes, de toutes nos localités importantes, en bref, de tous nos objectifs, de nos ponts de chemins de fer, de nos arsenaux, de nos gares, etc., sans omettre nos fabriques et nos usines. Avec 1000 avions, nous pourrions nettoyer sérieusement notre ciel, nous pourrions aussi porter le bombardement chez notre envahisseur éventuel, mais nous ne pourrions pas être sûr d'interdire toute infiltration de patrouilles aériennes ennemies.

Et se rend-on compte ce que représenteraient 1000 avions? Une première dépense nette de frs. 300 millions. Dépense à laquelle s'ajouteraient les frais énormes d'entretien du matérial, d'instruction de tout le personnel volant, pilotes et observateurs, et finalement aussi du remplacement périodique des machines. La proposition de M. G. Duttweiler est en elle-même parfaitement intéressante. Mais elle n'apporte aucunement la solution du problème. 1000 avions ne nous garantiraient pas *de manière totale* contre les risques de bombardement, qui subsisteraient, moins grands qu'aujourd'hui, je le veux bien, mais qui subsisteraient néanmoins. Et cette «proposition» pose une interrogation: où prendrions-nous les 300 «premiers» millions obligatoires, alors que le peuple est déjà pressuré d'impôts, de charges fiscales de tous genres, que le déficit de la Confédération prend des proportions que l'on sait?

Les plus grandes puissances aériennes d'Europe, l'Allemagne, l'Italie et la France, avec leurs milliers d'avions, avec leur organisation impeccable de la D. C. A., en sont réduites au même dilemne que nous. Elles doivent aussi prévoir une préparation *passive.* «To be or not to be», tel est le dilemne. On ne sort pas de là. Et même si par la grâce de je ne sais quel hasard, l'armée suisse et son aviation pouvaient être dotés des 1000 avions de M. G. Duttweiler, il n'en resterait pas moins que les nécessités de la D. A. P. resteraient absolument les mêmes qu'elles le sont aujourd'hui, alors que nous disposons d'une défense aérienne active, il faut en convenir, des plus modestes.

La *défense aérienne passive,* ne craignons pas de le répéter et de le redire, est le complément indispensable de toute défense aérienne en général. Comme on ne conçoit pas aujourd'hui une infanterie sans artillerie de compagne, et sans canons légers et lance-mines, sans mitrailleuses et fusils-mitrailleurs, on ne conçoit pas non plus une «défense aérienne» tout court, sans une défense active et sans une défense passive, la première comprenant l'aviation militaire et les armes terrestres anti-avions, la seconde toutes les mesures propres à protéger la population civile des centres et localités, à masquer aux vues aériennes tout ce qui doit être dissimulé pour les besoins de la défense nationale, à tenter de soustraire aux effets des bombes tous les objectifs, tous les secteurs, toutes les régions susceptibles d'être soumis à des attaques diurnes et nocturnes.

Telle est la raison d'être de la D. A. P. Finira-t-on par le comprendre dans l'opinion publique? Cessera-t-on de lire, sous la signature de personnalités qui sont sensées être l'élite de notre démocratie, que la D. A. P. n'a aucun sens, et que c'est la une organisation inutile...?

*

L'obscurcissement — pour revenir à lui — n'est qu'un des nombreux moyens dont dispose la D. A. P. dans son travail. Mais c'est une mesure d'ordre tactique de toute première valeur. Une recrue de 20 ans, après 15 jours de caserne, est à même de le saisir sans avoir, en poche, un baccalauréat, ou même un brevet de sortie d'une école secondaire. La mission du bombardement aérien est de prolonger, de jour et de nuit, le tir de l'artillerie lourde, et d'appuyer en outre le tir de l'artillerie en général dans la zone de combat. Dès

l'apparition de cette arme nouvelle qu'est l'aviation de bombardement, il s'est créé automatiquement les moyens de défense nécessaires: d'une part la contre-attaque aérienne par les avions de chasse, le tir des canons spéciaux contre-avions, puis de jour, le *camouflage*, et de nuit *l'obscurcissement*. Il n'y a rien là de nouveau par rapport à la guerre 1914—1918, si ce n'est l'amélioration de ces diverses parades, actives et passives. Par le camouflage, il est possible de dissimuler à la vue d'observateurs aériens des secteurs entiers, de voiler l'emplacement de batteries. Le camouflage est un art délicat. A l'étranger, il fait l'objet de cours spéciaux. La troupe y est judicieusement entraînée. De 1914 à 1918, il est arrivé de construire de toutes pièces, en bois, des gares, des fortifications, des emplacements de batteries, dans le seul but de tromper l'adversaire. C'est ainsi que des fabriques inexistantes, en réalité, ont été bombardées pendant des heures... à pure perte. Dans le cadre du camouflage, on procède également par l'émission de fumées, de nuages artificiels, qui surplombent les objectifs étendus, et obligent l'aviation de bombardement à attaquer au seul «jugé», soit à l'aveugle, et sans aucune certitude de précision.

L'obscurcissement n'est en quelque sorte que le camouflage nocturne. Mais ce camouflage-là est d'une importance capitale. De nuit, la défense tant aérienne (par avions de chasse) que terrestre (par batteries d'artillerie et de mitrailleuses) est très imprécise. Le vol de nuit et l'orientation sont extrêmement facilités par les moindres sources lumineuses, qui constituent les points de repères que recherchent les observateurs aériens pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés. En faisant disparaître ces sources, *toutes ces sources*, c'est alors *le pot-au-noir* pour les escadrilles de bombardement nocturne. C'est la navigation rendue très difficile, l'impossibilité de repérer avec exactitude l'objectif, le but convoités, c'est pour l'assailli une chance de plus d'échapper aux coups directs, et pour l'assaillant un facteur à surmonter qui s'ajoute encore à tous les autres auxquels il doit faire face.

Vous est-il arrivé, par suite d'une panne de lumière électrique, de devoir traverser tout votre appartement sans le moindre éclairage ? Si oui, vous aurez remarqué que, tout en connaissant dans ses moindres détails votre domicile, vous avez dû marcher «à tâtons», et vous avez malgré tout buté contre trois ou quatre meubles. Le simple jaillissement, pendant une seconde, d'une allumette vous permettait de «reprendre votre chemin» et de parvenir à l'endroit voulu.

Cet exemple peut être reporté, en tous points, en matière de navigation aérienne, dans le cadre d'un bombardement de nuit. Il suffit, ici ou là, de 2 ou 3 «éclairs luminueux», pour remettre sur son chemin une escadrille ne sachant exactement sa position.

Et voilà pourquoi *l'obscurcissement* en matière de défense aérienne est une *obligation impérieuse*, une nécessité absolue, et qui ne doit même pas être discutée.

*

Il est ainsi parfaitement heureux qu'un *exercice général d'obscurcissement* soit entrepris en Suisse dans la nuit du 27 au 28 septembre 1938. Cette nouvelle expérience permettra des mises au point salutaires, tant il est évident qu'une telle organisation ne saurait être le fait de l'improvisation.

Et c'est pourquoi il faut écrire, en lieu et place de la phrase imprimée par un journal romand, phrase que nous avons relevée à la première ligne de cet article, *les villes comme Genève, Lausanne, Bâle et Zurich ont tout à gagner dans l'organisation de l'obscurcissement*. Mieux encore: *le pays entier* a tout à gagner dans cette préparation, qu'il s'agisse de ses fabriques, de ses usines, de ses chemins de fer, de toutes ses localités, grandes et petites, de ses centrales électriques, etc., etc.

Dans le discours qu'il a prononcé à Genève, le 1er août 1938, le colonel-commandant de corps d'armée Henri Guisan, commandant du 1er Corps d'armée, a déclaré notamment:

«*Toujours prêt* était le mot d'ordre (en 1291), il l'est aujourd'hui comme jadis. Le service obligatoire est resté la pierre angulaire de la maison suisse. Il n'y a rien d'humiliant à obéir, à s'incliner non devant des hommes, mais devant une règle pour le salut de la collectivité.»

Et plus loin, cette remarque:

«Ce qui importe, ce sont les hommes. Le rendement du matériel dépendra des soldats auxquels il sera confié, de leurs capacités intellectuelles et physiques, *morales surtout*.»

Ce que le colonel Guisan a dit de notre armée, il aurait pu le dire aussi de notre peuple tout entier. Et tout spécialement dans le domaine de notre défense aérienne passive. *Aujourd'hui plus que jamais*, pour le bien de notre défense nationale, le peuple suisse doit faire montre d'obéissance, pour le salut de la collectivité, de capacités intellectuelles, physiques et *morales*. Il doit saisir que si la défense aérienne passive est organisée chez nous avec méthode et sérieux, c'est dans le but de renforcer notre potentiel défensif, et d'assurer à nos populations civiles une meilleure protection. L'obscurcissement est un facteur important, capital de notre défense passive. Tous les pays d'Europe y travaillent.

La Suisse devrait-elle être la seule à l'ignorer ?

Ces quelques considérations ne sont pas écrites directement à l'intention des lecteurs de *Protar*. Nous savons que nous nous adressons ici à des convertis à la cause de la D. A. P. Mais elles sont destinées à être reprises dans des conversations particulières que nos lecteurs pourront être amenés à entreprendre avec des personnes auxquelles *la valeur de la D. A. P.* échappe encore. Il est grand temps qu'une action personnelle de propagande et d'orientation soit entreprise personnellement par tous les membres de l'A. S. D. A. P., afin de redresser les opinions erronées que l'on entend à tous les coins de rues en matière de D. A. P. notamment. La propagande directe est au nombre des plus efficaces. Puisse-t-elle être faite chez nous, afin que notre opinion publique en arrive finalement à une plus saine compréhension d'un problème de toute actualité, d'une question qui regarde en droite ligne, et au premier chef, notre population suisse entière.